



MAIRIE VAUJANY

NOMBRE DE CONSEILLERS

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 7
VOTANTS : 7
POUR : 7
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 4 juin 2024

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Bruno AVEQUE, Brigitte ARNAUD, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Eric DOURNON, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Délibération n° 06-100624-13 : Pôle Enfance – ALSH : Convention avec Les Ruchers du Rissiou pour l'animation « découverte de l'apiculture » pendant la saison d'été 2024

Dans le cadre de la programmation des activités de l'ALSH, le Conseil Municipal est informé de la nécessité de conclure une convention avec Les Ruchers du Rissiou dans le cadre de la mise en place d'une animation « découverte de l'apiculture ».

Animation découverte apiculture : 10 € par personne

- présentation générale de l'apiculture
- démonstration du matériel lié à cette activité
- explication de l'organisation d'une ruche
- équipement des groupes et démonstration de visite d'une ruche

La durée de l'animation est d'environ 1h30 par groupe.

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

M. le Maire ne participe pas part au vote.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés;

- Approuve la convention avec Les Ruchers du Rissiou pour l'animation « découverte de l'apiculture » pendant la saison d'été 2024;
- Dit que les crédits sont prévus au budget communal M57 2024 ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire
Yves GENEVOIS